

Département  
de la Moselle  
~  
Arrondissement  
de THIONVILLE  
~

**COMMUNE DE CONTZ-LES-BAINS**

**Extrait du procès-verbal des**

**délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de  
conseillers  
élus:  
15

**Séance du 13/04/2021**

en fonctions:  
15

Sous la présidence de M. LICHT Yves, Maire

Présents:  
10

Membres présents : MM LUCAS Fernand, CONSTANT Thomas, Adjoint  
Mme SIMON Geneviève, M ZINS Clément, Mme ARAUJO DA SILVA  
Christel, Mme CLANCHET Cécile, M DUBREUIL Cédric, M HARO Franck  
M SCHMIT Pierre,  
Formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés : Mme WOJCIECHOWSKI Sylviane, MM HENTZEN  
Didier, MANSION Yves, Mmes SONTAG Fabienne, BESNARD Estelle

Convocation du 6/04/2021

Secrétaire de séance : M HARO Franck

**1. Reversement à titre exceptionnelle de l'excédent du budget assainissement au budget principal**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le reversement à titre exceptionnelle de l'excédent du budget annexe « assainissement » du compte 672 (fonctionnement dépense) au budget primitif principal de l'exercice 2021 d'un montant de 48000,- € au compte 7561 (fonctionnement recette).

**2. Budget Primitif « Général » exercice 2021**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2021 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'élèvent à 221648,87 €  
et s'équilibrent.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 365643,00 €  
et s'équilibrent.

**3. Budget Primitif « EAU » exercice 2021**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif « eau » de l'exercice 2021 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'élèvent à : 87356,34 €  
et s'équilibrent.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 103221,06 €  
et s'équilibrent

**4. Budget Primitif « Assainissement » exercice 2021**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif « assainissement » de l'exercice 2021 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'élèvent à : 97005,60 €  
et s'équilibrent.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 126574,65 €  
et s'équilibrent.

**5. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

Le Conseil Municipal examine et approuve à l'unanimité l'admission en non- valeur des produits irrécouvrables suivants :

- Un montant de 12, 64 € concernant la facturation d'eau exercice 2018 sur le budget eau
- Un montant de 8,93 € concernant la facturation d'assainissement exercice 2018 sur le budget assainissement

**6. Subvention Union National des Combattants de SIERCK-LES-BAINS et environs**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention de 150,- € au profit de l'association de l'Union National des Combattants de SIERCK-LES-BAINS et environs.

Pour Copie conforme,  
CONTZ-LES-BAINS, le 15/04/2021  
Le Maire,  
Yves LICHT

